

Visite du centre de traitement des déchets à Saint-Ouen l'Aumône

Accompagnés de 2 eco-ambassadeurs de l'agglo, nous sommes allés visiter le centre de traitement des déchets de l'agglomération, géré par CYDEC, une filiale de Paprec, le délégataire de service public.

La quantité faramineuse de déchets de toute sorte qui y sont traités (\approx **200 000 tonnes par an**) permet de mieux appréhender le revers de notre société de surconsommation et la complexité des enjeux associés (industriels, économiques, écologiques, pédagogiques...).

C'est un gros complexe industriel qui emploie \approx 100 personnes et qui comprend plusieurs unités :

- **l'unité de tri des déchets recyclables** (\approx 15 000 tonnes /an).

- Les emballages, cartons, métaux... sont triés par matière puis conditionnés en « balles » homogènes qui sont ensuite revendues (entre 30 et 300€ la tonne) à des recycleurs avant de trouver une 2ème vie. Elle comporte de nombreuses étapes en grande partie automatisées :
- la séparation automatique par taille
- la séparation des métaux (acier et aluminium) par des électroaimants
- la séparation des « corps creux » par un lecteur optique qui envoie des jets d'air pour séparer les objets
- enfin la chaîne de tri manuelle où 13 agents trient à toute allure les déchets arrivant sur des tapis



- **le compostage des déchets organiques** (20 000 tonnes /an)

- les déchets verts collectés vont fermenter en tas (la température monte jusqu'à 70°C ce qui tue une bonne partie des microorganismes) puis ils seront revendus aux agriculteurs



- **l'incinérateur**, plus joliment appelé l'UVE, pour Unité de Valorisation Energétique
 - Il brûle en continu les déchets ménagers (≈ **160 000 tonnes /an !!**)
 - La chaleur libérée par la combustion des déchets va être récupérée pour produire de l'électricité à l'usine et pour alimenter en eau chaude le circuit de chauffage urbain de la ville (notamment le chauffage du lycée...).
 - Nous n'avons malheureusement pas pu visiter la tour de contrôle cette année, une destruction de déchets confidentiels était en cours...



Aujourd'hui les consignes de tri ont été simplifiées et sont devenues les mêmes dans toute la France et tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri, en les vidant bien et sans les imbriquer. Néanmoins, il nous reste encore un long chemin à faire pour diminuer la quantité colossale de déchets produits.

Une petite vidéo des projets à venir sur le site : <https://www.youtube.com/watch?v=-cuJrtHPHOk>

